

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, lundi le 9 octobre 2012, à 19 h.

Sont présents les conseillères et conseillers, Nicole Drapeau, Carmen Caron, Marie Ségleski, Pierre Payer, et Jean Zielinski formant quorum sous la présidence du maire Christian Bélisle

Est absent avec motif, le conseiller Guy Alexandrovitch.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2012.10.231

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012
- B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
 - 3. *Dépôt de l'état des finances au 30 septembre 2012*
- C. Gestion administrative**
 - 1. *Maire suppléant (résolutions 200911.269 et 2012.04.76 maires suppléants)*
 - 2. Fête de Noël des enfants – contribution
 - 3. MTQ - Demande pour une uniformisation des vitesses sur les chemins du Ministère des Transports à La Macaza
 - 4. Semaine québécoise de la réduction des déchets
 - 5. Délégation de compétence en matière de gestion des constats d'infraction
 - 6. Lavage des bateaux – Entente 2013
 - 7. Formations :
 - a) Les nouvelles obligations du directeur général
 - b) PGMegaGest – Grand-Livre – Préparation budgétaire (formation Web)
 - 8. ClicSÉCUR - Révocation de la résolution 2012.08.201
 - 9. Parc « Planche à roulettes » - résolution
 - 10. Abonnement – Réseau Informatique Municipale
- D. Contrat et appel d'offres**
- E. Avis de motion**
 - 1. Règlement relatif à un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux
- F. Adoption des règlements**
 - 1. Adoption du premier projet du règlement 2012-080 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 219 relatif au zonage
 - 2. Adoption d'une résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation

Période de questions

- G. Sécurité publique**
- H. Travaux publics**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

1. Chemin du Lac-Caché – mandat à un ingénieur
 2. Achat d'un épandeur – autorisation de la dépense
 3. Déneigement du stationnement de l'église
- I. Hygiène du milieu**
- J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**
1. Dépôt du procès-verbal du CCU en date du 19 septembre 2012
 2. Dossier dérogation mineure du 91 chemin du Lac-Chaud
 3. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :
Dérogation mineure, 14 chemin des Pins, lot 66, rang L, canton de Marchand
 4. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :
Dérogation mineure, chemin du Lac-Chaud, Partie A, IL, Canton de Lynch
 5. Remboursement de demandes de dérogations mineures :
 - a) M. Claude Rodier
 - b) M. Jacques Ménard
 6. Programme de gestion intégré des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier – Demande d'appui et de contribution
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)**
- L. Divers**
1. Règlements - achats

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par Jean Zielinski et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Modifications : C.9. devient le point C.1., tous les points en C sont décalés

B 3. *Dépôt de l'état des finances au 30 septembre 2012*

L 1 *Règlements - achats*

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

2012.10.232

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

2012.10.233

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt des transferts budgétaires préparés par le directeur général en date du 4 octobre 2012, lesquels sont :

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

		Débit	Crédit
02 110 00 200	Cotisations de l'employeur		7 065 \$
02 110 00 221	R.R.Q. élus	7 065 \$	
02 130 00 200	Cotisations de l'employeur – ADM		7 500 \$
02 130 00 212	Régime de retraite – ADM	7 500 \$	
02 130 00 335	Internet – administration		750 \$
02 130 00 340	Dép. publicité & information	750 \$	
02 130 00 412	Services juridiques adm.		10 000 \$
02 130 00 413	Comptabilité et vérification	10 000 \$	
02 130 00 415	Services professionnels – autres		1 000 \$
02 130 00 414	Services d'informatique	1 000 \$	
02 130 00 415	Services professionnels – autres		250 \$
02 130 00 419	Services prof. Mut. Rapp. RRQ	250 \$	
02 130 00 415	Services professionnels – autres		250 \$
02 130 00 421	Assurances resp.	250 \$	
02 130 00 527	Ent. et rép. – ameublement – adm		100 \$
02 130 00 522	Ent. rép. H-V. et terrain	100 \$	
02 130 00 953	Répartition des dépenses agglo.		1 750 \$
02 130 00 640	Pièces et accessoires	1 750 \$	
02 130 00 953	Répartition des dépenses agglo.		2 000 \$
02 130 00 670	Fournitures de bureau – adm.	2 000 \$	
02 210 00 951	Quote-part (MRC et Régie)		761 \$
02 220 00 951	Quote-part (MRC ou Régie)	761 \$	
02 320 00 142	Heures supplémentaires – voirie		300 \$
02 320 00 200	Cotisations de l'employeur – VM	300 \$	
02 320 00 212	Régime de retraite – voirie		1 000 \$
02 330 00 212	Régime de retraite – enl. neige	1 000 \$	
02 320 00 222	R.R.Q. - voirie		1 500 \$
02 330 00 222	R.R.Q. – enlèvement de la neige	1 500 \$	
02 320 00 232	Assurance emploi – voirie		600 \$
02 330 00 232	Assurance emploi – enlèvement neige	600 \$	
02 320 00 242	F.S.S. – voirie		900 \$
02 330 00 242	F.S.S. enlèvement de la neige	900 \$	
02 320 00 280	Ass. coll. voirie		700 \$
02 330 00 280	Ass. coll. neige	700 \$	
02 320 00 455	Immatriculation		200 \$
02 320 00 494	Cotisations et abonnements	200 \$	
02 320 00 515	Location véhicules – voirie		2 000 \$
02 320 00 521	Ent. chemins trottoirs ponceaux	2 000 \$	
02 320 00 515	Location véhicules – voirie		1 000 \$
02 320 00 681	Électricité – garage municipal	1 000 \$	
02 320 00 525	Ent. et rép. – véhicules – voirie		1 500 \$
02 330 00 525	Ent. et rép. – véhicules enl. neige	1 500 \$	
02 320 00 526	Ent. et rép. mach./outil./équip.		500 \$
02 330 00 526	Ent. et rép. mach./outil./équip	500 \$	
02 320 00 650	Vêtements chaussures & access.		200 \$
02 320 00 670	Fourn. bureau , imprimés & livres	200 \$	
02 330 00 142	Heures suppl. – enlèvement neige		200 \$
02 330 00 200	Cotisations de l'employeur –enl	200 \$	
02 370 00 952	Participation fin. serv. fou.		3 000 \$
02 370 00 951	Quote-part – transport adapté	3 000 \$	
02 413 00 521	Ent. et rép. réseaux		500 \$
02 413 00 640	Pièces et accessoires	500 \$	
02 452 00 141	Salaire régulier environnement		12 000 \$
02 452 00 446	Contrat recyclables	12 000 \$	
02 452 00 952	Quote-part Tricentris		2 000 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

02 450 00 629	Disposition au site	2 000 \$	
02 610 00 141	Salaire régulier – insp. bâtiment		1 000 \$
02 610 00 133	Allocations de dépenses	1 000 \$	
02 610 00 141	Salaire régulier – insp. bâtiment		600 \$
02 610 00 200	Cotisations de l'employeur – ur.	600 \$	
02 610 00 141	Salaire régulier – insp. bâtiment		5 000 \$
02 610 00 222	R.R.Q. – A.U.D.	5 000 \$	
02 610 00 330	Communication- tél. telec. Paget		1 500 \$
02 610 00 340	Dép. de publ. & d'information	1 500 \$	
02 610 00 415	Services professionnels – autres		6 000 \$
02 610 00 412	Services juridiques	6 000 \$	
02 610 00 415	Services professionnels – autres		500 \$
02 610 00 414	Services informatique urbanisme	500 \$	
02 610 00 650	Vêtements chaussures & accessoires		420 \$
02 610 00 951	Quote-part – évaluation M.R.C.,	420 \$	
02 610 00 141	Salaire régulier - insp. bât.		3 200 \$
02 610 00 670	Fournitures de bureau – urbanisme	3 200 \$	
02 610 00 141	Salaire régulier - insp. bât.		10 000 \$
02 629 00 999	Autres	10 000 \$	
02 690 00 454	Services de formation		250 \$
02 690 00 222	RRQ – horticulture	250 \$	
02 690 00 629	Autres biens		2 425 \$
02 690 00 141	Salaire régulier horticulture	2 425 \$	
02 690 00 631	Essence et huile diesel		225 \$
02 690 00 212	Régime de retraite horticulture	225 \$	
02 690 00 631	Essence et huile diesel		60 \$
02 690 00 232	Assurance-emploi horticulture	60 \$	
02 690 00 631	Essence et huile diesel		150 \$
02 690 00 242	FSS – horticulture	150 \$	
02 690 00 631	Essence et huile diesel		70 \$
02 690 00 252	C.S.S.T. horticulture	70 \$	
02 701 20 141	Salaire régulier – CC		10 \$
02 701 20 232	Assurance-emploi – C.C.R.	10 \$	
02 701 20 522	Ent. et rép. – centre communautaire		200 \$
02 701 20 690	Autres biens non durables	200 \$	
02 701 40 141	Salaire régulier – piscine/plage		310 \$
02 701 00 951	Quote-part/MRC	310 \$	
02 701 40 141	Salaire régulier – piscine/plage		3 550 \$
02 701 00 959	Équip. supra-local Mt-Laurier, R.R.	3 550 \$	
02 701 40 141	Salaire régulier – piscine/plage		500 \$
02 701 20 660	Articles de nettoyage	500 \$	
02 701 40 141	Salaire régulier – piscine/plage		12 000 \$
02 701 50 141	Salaire régulier – parcs et terrain jeux	12 000 \$	
02 701 40 141	Salaire régulier – piscine/plage		6 940 \$
02 702 00 493	Loisirs	6 940 \$	
02 701 40 141	Salaire régulier – piscine/plage		200 \$
02 702 30 493	Réceptions	200 \$	
02 701 40 141	Salaire régulier – piscine/plage		500 \$
02 702 30 494	Cotisation abonnement CRSBP	500 \$	
02 701 40 141	Salaire régulier – piscine/plage		3 000 \$
02 702 90 970	Subv. – org. à but non lucratif	3 000 \$	
02 701 40 212	Régime de retraite – P.P.		1 300 \$
02 701 50 212	Régime de retraite – T.J.	1 300 \$	
02 701 40 222	R.R.Q. – Piscine/plage		2 000 \$
02 701 50 222	R.R.Q. – T.J.	2 000 \$	
02 701 40 232	Assurance-emploi – piscine/plage		500 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

02 701 50 232	Assurance-emploi – T.J.	500 \$	
02 701 40 242	F.S.S. – piscine/plage		1 200 \$
02 701 50 242	F.S.S. – T.J.	1 200 \$	
02 701 40 252	C.S.S.T. – piscine/plage		500 \$
02 701 50 252	C.S.S.T. – T.J.	500 \$	
02 701 40 252	C.S.S.T. – piscine/plage		50 \$
02 701 50 280	Ass. coll. parcs et terrain jeux	50 \$	
02 701 40 341	Publication – plages/piscine		200 \$
02 701 50 521	Ent. et rép. – parc et terrain de jeux	200 \$	
02 701 50 953	Répartition des dépenses Agglo.		200 \$
02 702 20 522	Ent. et réparation – centre comm. C.	200 \$	
02 701 50 953	Répartition des dépenses agglo.		200 \$
02 702 30 200	Cotisations de l'employeur – biblio.	200 \$	
02 921 00 895	Frais de banque		500 \$
02 990 00 895	Frais de banque	500 \$	
TOTAL		124 786 \$	124 786 \$

ADOPTÉE

2012.10.234

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012

La liste des comptes est déposée et la conseillère Carmen Caron expose les points majeurs.

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 9 octobre 2012 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro #82 :

Salaires période du 26 août 2012 au 22 septembre 2012 :

(chèques # 505387 à 505458)	36 247,91 \$
Remise D.A.S. (chèques # 5633 et 5635)	19 314,50 \$
Liste des comptes payés :	
(chèques # 5597 à 5632, 5634, 5636)	276 153,03 \$
Liste des comptes à payer :	121 851,00 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT #82 **453 566,44 \$**

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 82.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES FINANCES AU 30 SEPTEMBRE 2012

Le directeur général dépose à la table du conseil le rapport sur l'état des finances de la municipalité au 30 septembre 2012.

GESTION ADMINISTRATIVE

2012.10.235

MAIRE SUPPLÉANT (RÉSOLUTIONS 200911.269 ET 2012.04.76 MAIRES SUPPLÉANTS)

CONSIDÉRANT les résolutions 200911.269 et 2012.04.76, lesquelles désignaient la période à laquelle chaque conseiller était désigné maire suppléant;

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT l'absence du maire pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT que le maire suppléant actuel est M. Pierre Payer et que celui-ci participe aux différentes réunions tant au niveau de la MRC que de la municipalité;

Il est proposé par le maire Christian Bélisle
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu

De nommer M. Pierre Payer maire suppléant jusqu'au retour du maire Christian Bélisle ou jusqu'à la prochaine élection municipale en 2013 en cas de non-retour de ce dernier.

De plus, advenant l'absence du maire suppléant Pierre Payer, les résolutions numéros 200911.269 et 2012.04.76 s'appliquent le moment venu.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire demande le vote :

Ont voté pour : le maire Christian Bélisle, et les conseillères Nicole Drapeau, Carmen Caron et Marie Ségleski

A voté contre : le conseiller Jean Zielinski

Le conseiller Pierre Payer s'abstient de voter.

Résultat : 4 pour, 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

N.B. Le maire informe les membres du conseil qu'il quitte la séance. Il est 19 h 15.
Le maire suppléant Pierre Payer prend la relève.

2012.10.236 FÊTE DE NOËL DES ENFANTS - CONTRIBUTION

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'accorder un montant de 2 000 \$ à l'Association des pompiers de La Macaza pour leur dépouillement d'arbre de Noël des enfants de La Macaza. Cette activité aura lieu le 8 décembre 2012.

ADOPTÉE

2012.10.237 MTQ – DEMANDE POUR UNE UNIFORMISATION DES VITESSES SUR LES CHEMINS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À LA MACAZA

CONSIDÉRANT que les limites de vitesse varient sur les chemins à La Macaza;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse sur le chemin du Lac-Macaza est de 70 km/h;

CONSIDÉRANT que sur des chemins similaires (Labelle – Tremblant – La Conception) la vitesse est de 70 km/h;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population de la région;

CONSIDÉRANT le nombre élevé d'accidents répertorié et non répertorié causés par les chevreuils à La Macaza;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du territoire de la municipalité de La Macaza est une zone de ravage de chevreuils;

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT le nombre élevé d'entrées privées sur les chemins de l'Aéroport et du Rang-Double comparativement au chemin du Lac-Macaza;

CONSIDÉRANT le peu de visibilité pour les résidents lorsqu'ils sortent de leurs entrées privées (dégagement latéral insuffisant);

CONSIDÉRANT que la route Labelle – La Macaza est très sinueuse et étroite et que la vitesse n'est pas uniforme sur toute sa longueur;

CONSIDÉRANT que la sécurité est la préoccupation la plus importante autant du MTQ que des autorités municipales;

CONSIDÉRANT que beaucoup de cyclistes fréquentent nos chemins vu la proximité du parc linéaire;

CONSIDÉRANT que beaucoup de piétons fréquentent nos chemins régulièrement et que leur sécurité est en jeu;

CONSIDÉRANT que des demandes semblables ont été transmises au MTQ le 25 mars 2011 et le 9 janvier 2012 pour réduire la limite de vitesse sur les chemins de l'Aéroport et du Rang-Double;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De demander au MTQ d'uniformiser la limite de vitesse à 70 km/h sur les chemins de l'Aéroport, du Rang-Double, des Cascades et du chemin La Macaza à partir de la municipalité de Labelle

ADOPTÉE

2012.10.238

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'appuyer la semaine québécoise de réduction des déchets qui aura lieu du 14 au 21 octobre 2012, le Défi municipalités consiste :

- Réduire la consommation d'eau embouteillée
- Réduire l'utilisation des sacs en plastique
- Composter ses matières organiques
- Promouvoir la réparation du matériel électrique et électronique

ADOPTÉE

2012.10.239

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION

ATTENDU le mandat donné à la direction générale de la MRC d'Antoine-Labelle d'évaluer la possibilité de mettre en place une cour municipale régionale;

ATTENDU le projet d'implantation d'une cour municipale régionale présentée par la MRC d'Antoine-Labelle lors de la séance du Conseil tenue le 26 juin 2012 (résolution MRC-CC-10650-06-12);

ATTENDU qu'en vertu du décret 552-2009, la municipalité de La Macaza a adhéré à l'entente relative à la cour municipale de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

ATTENDU que la municipalité de La Macaza a adopté le règlement numéro 2009-042 concernant l'adhésion de la municipalité à l'entente relative à la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU qu'advenant la mise en place du projet d'implantation de la cour municipale régionale de la MRC d'Antoine-Labelle, la municipalité de La Macaza entend déléguer sa compétence à ladite MRC quant à la gestion des constats et d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière et qu'en conséquence, elle devra se retirer de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU que plusieurs démarches devront être réalisées par la MRC d'Antoine-Labelle pour la mise en place d'une telle cour et que cette dernière doit au préalable s'assurer de l'adhésion de la totalité des municipalités et Villes sises sur son territoire;

ATTENDU qu'advenant la concrétisation du projet d'implantation, la municipalité s'engage, conformément à l'article 9.1 de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, à transmettre à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts son intention de se retirer de ladite entente;

ATTENDU qu'à cet effet, la municipalité entend adopter un règlement décrétant ce retrait à ladite entente dans les 90 jours suivant l'adoption de la résolution ci-dessus mentionnée, et d'en transmettre copie au ministre de la Justice pour suivi approprié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu

De dénoncer à la MRC d'Antoine-Labelle l'intention de la municipalité de La Macaza de se joindre au projet d'implantation d'une cour municipale régionale.

Il est de plus résolu de demander à la MRC d'Antoine-Labelle de préparer un projet d'entente portant sur la délégation à la MRC de la compétence visant à établir une cour municipale régionale et sur l'établissement de cette cour.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire suppléant demande le vote.

Ont voté pour : les conseillères Nicole Drapeau, Carmen Caron et Marie Ségleski.

A voté contre : le conseiller Jean Zielinski.

Résultat : 3 pour 1 contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2012.10.240

LAVAGE DES BATEAUX – ENTENTE 2013

CONSIDÉRANT que madame Donya Panasuk nous a informés qu'elle désirait renouveler son entente relative au lavage des embarcations pour les cinq (5) prochaines années au coût de 10 000 \$ par année;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De renouveler pour 2013, l'entente avec madame Donya Panasuk concernant le lavage des embarcations. Cette entente est renouvelable tacitement pour les 4 années suivantes au montant de 10 000 \$ par année, et ce, sous certaines conditions.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

FORMATIONS

2012.10.241

LES NOUVELLES OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à assister à la formation relative aux nouvelles obligations du directeur général qui aura lieu le 10 octobre 2012 à Val-David;

Que les frais d'inscription au montant de 260 \$, de repas et de déplacement soient payés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives conformément à la résolution 200601.021

ADOPTÉE

2012.10.242

PGMégagest – GRAND-LIVRE – PRÉPARATION BUDGÉTAIRE (formation Web)

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à participer à la formation donnée sur le Web par PGMégagest relativement au grand-livre - préparation budgétaire et d'acquitter les frais de 125 \$ + les taxes applicables par participant pour cette formation.

ADOPTÉE

2012.10.243

ClicSÉCUR – RÉVOCATION DE LA RÉOLUTION 2012.08.201

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De révoquer la résolution numéro 2012.08.201, relative à la procuration nommant le « responsable des services électroniques pour utiliser en son nom ClicSÉCUR et les services offerts par les ministères et organismes participant à ClicSÉCUR»

ADOPTÉE

2012.10.244

PARC «PLANCHE À ROULETTES» - RÉOLUTION

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'autoriser le conseiller Jean Zielinski à signer la « Convention d'aide financière en vertu du Pacte rural et du Fonds de la ruralité» avec le CLD d'Antoine-Labelle dans le cadre de la «Politique nationale de la ruralité (Projet Rura 20120127-104 (2)).

D'accepter la soumission pour l'installation électrique par Jean Émond – Maître électricien pour le parc de planche à roulettes pour un montant de 1 999,20 \$ avant taxes et pour l'installation d'un boîtier multifonctionnel au montant de 4 483,40 \$ avant taxes pour un total 6 482,60 \$ avant taxes.

D'accepter la soumission de Techsport – Équipement récréatifs pour l'achat des équipements pour le parc de planche à roulettes pour un montant de 8 686 \$ avant taxes.

D'accepter la soumission de Techsport – Équipement récréatifs pour l'installation des équipements pour le parc de planche à roulettes pour un montant de 1 850 \$ avant taxes.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

D'accepter la soumission de Paysagiste Marc Légaré inc. pour l'asphaltage de la surface du parc de planche à roulettes pour un montant de 13 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2012.10.245

ABONNEMENT – RÉSEAU INFORMATIQUE MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'abonnement à «Réseau informatique municipale» au montant de 250 \$ pour l'année 2013 et à titre gratuit pour le reste de l'année 2012.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

Aucun sujet à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RELATIF À UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par la conseillère Carmen Caron qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un projet de règlement relatif à un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2012.10.246

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-080 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 2012-080 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 219, tel qu'amendé, relatif à l'alinéa b) de l'article 8.2.2, concernant la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire et la hauteur permise pour la porte d'accès à un garage ou à un atelier privé, conformément aux dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

ADOPTÉE

2012.10.247

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant :

- 2012-080 modifiant le règlement 219, relatif au zonage;

soit tenue le 12 novembre 2012 à 18 h 50 en la salle Alice Rapatel-Dubuc située au 53, rue des Pionniers, La Macaza.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

Qu'en raison des dispositions de l'article 126 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, un avis public soit publié dans le Journal l'Information du Nord, secteur de la Vallée de la Rouge, et ce au plus tard le septième jour qui précède la tenue de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

TRANSPORT ROUTIER (Travaux publics, voirie...)

2012.10.248 CHEMIN DU LAC-CACHÉ – MANDAT À UN INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus pour le contournement du chemin du Lac-Caché;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à InfraRoute pour la préparation des plans concernant le contournement du chemin du Lac-Caché et des travaux prévus pour un montant de 8 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2012.10.249 ACHAT D'UN ÉPANDEUR – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Machinerie Saint-Jovite inc. relative à l'achat d'un épandeur Bibeau DAV-12 et installation sur le camion;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à « Les Machineries Saint-Jovite inc.» pour l'achat et l'installation d'un épandeur Bibeau 12 verges tel que décrit dans sa soumission datée du 19 septembre 2012 : DAV-12-NEUF au montant de 20 456,82 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2012.10.250 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau ,
Appuyée par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la voirie à déneiger, sans frais, le stationnement de l'église pour la saison d'hiver 2012-2013 comme les années précédentes.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2012

Le président du CCU dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 septembre 2012 lequel a été préparé par la directrice adjointe du service de l'urbanisme Mme Karine Alarie.

2012.10.251

DOSSIER DÉROGATION MINEURE DU 91, CHEMIN DU LAC-CHAUD

CONSIDÉRANT la résolution 2012.08.214 concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 91, chemin du Lac-Chaud afin de lotir une partie du lot 7A-5, rang D, canton de Marchand pour y construire un chemin privé;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU 201207.34 demandant au propriétaire de faire corriger son plan cadastral par l'arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que le plan cadastral a été corrigé par l'arpenteur-géomètre et que la demande concerne :

- La construction d'un chemin privé à 16,94 mètres d'un lac artificiel, alors que la norme est de 60 mètres

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU 201209.47

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation demandée par le propriétaire pour la propriété située au 91, chemin du Lac-Chaud, lot 7A-5, rang D, canton de Marchand.

Cette acceptation est conditionnelle à ce que l'opération cadastrale de laquelle est issue cette dérogation permettra à chacun des deux bâtiments d'être situé sur un lot distinct (7A-15 et 7A-17). Considérant que ces bâtiments ont été construits il y a plusieurs années, le chemin, tel qu'il est présentement construit pourra être conservé, sauf en ce qui a trait à la portion où ledit chemin est à l'extérieur de l'emprise du lot 7A-13 tel que démontré sur le plan 18972 corrigé en date du 7 septembre 2012 par l'arpenteur Gabriel Lapointe. À ces endroits, le chemin devra être déplacé afin d'être situé à l'intérieur de l'emprise telle qu'elle y est décrite, et construit avec une fondation analogue à celle existante pour le reste du chemin.

ADOPTÉE

DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 19 septembre 2012, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 14 chemin des Pins, lot 66, rang L, canton de Marchand.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.10.252

DÉROGATION MINEURE, 14 CHEMIN DES PINS, LOT 66, RANG L, CANTON DE MARCHAND

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 14, chemin des Pins, lot 66, rang L, canton de Marchand.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT que la nature de la demande concerne :

- Le creusage d'une tranchée dans la rive et le littoral du lac Caché permettant l'aménagement d'une prise d'eau au lac.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation demandée par le propriétaire pour la propriété située au 14 chemin des Pins, lot 66, Rang L, canton de Marchand.

ADOPTÉE

DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 19 septembre 2012, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au Lac Chaud, partie A, IL, Canton de Lynch.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.10.253

DÉROGATION MINEURE, CHEMIN DU LAC-CHAUD, PARTIE A, IL, CANTON DE LYNCH

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au lac Chaud, Partie A, IL, canton de Lynch;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De reporter ce sujet à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

REMBOURSEMENT DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES :

2012.10.254

M. CLAUDE RODIER

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De rembourser à M. Claude Rodier le montant de 300 \$ déposé pour une demande de dérogation mineure non effectuée.

ADOPTÉE

2012.10.255

M. JACQUES MÉNARD

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De rembourser le montant de 300 \$ à M. Jacques Ménard concernant sa demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

2012.10.256

PROGRAMME DE GESTION INTÉGRÉ DES RESSOURCES POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FAUNE EN MILIEU FORESTIER – DEMANDE D'APPUI ET DE CONTRIBUTION

ATTENDU le projet de plan de protection et de mise en valeur du cerf de Virginie dans le ravage du secteur La Macaza;

ATTENDU que ce projet sera présenté au programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier de la Fondation de la faune du Québec;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza signifie son appui au Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière à la mise en place éventuelle d'un plan de protection et de mise en valeur du cerf de Virginie dans le ravage du secteur La Macaza.

Il est de plus résolu que la municipalité de La Macaza donne son accord de principe pour la participation financière de 1 000 \$ en argent et par la fourniture de biens ou services.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

Aucun sujet à l'ordre du jour.

DIVERS

RÈGLEMENTS – ACHATS

Demande pour que la municipalité offre la vente de ses règlements d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

2012.10.257

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h 58.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire et/ou le maire suppléant n'ont pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE SUPPLÉANT

Signé : Pierre Payer

Pierre Payer

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Signé : Jacques Taillefer

Jacques Taillefer